



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Rabat

سفارة
جمهورية ألمانيا الإتحادية
الرباط

22.12.2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accord de pêche entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc

Le refus du Parlement européen de proroger l'accord de partenariat entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc dans le domaine de la pêche au-delà du mois de février 2012 a suscité des irritations du côté marocain. Parallèlement, le Parlement européen a entériné une proposition de résolution qui indique la voie à emprunter en vue d'adopter le plus rapidement possible un nouveau protocole à l'accord de pêche entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc.

Du point de vue du gouvernement fédéral allemand et dans l'esprit des relations étroites et globales entre l'Union européenne et le Maroc, les deux parties devraient aborder la situation de manière constructive afin de créer rapidement les conditions nécessaires à une nouvelle négociation du protocole.

L'Allemagne oeuvrera au sein de l'Union européenne afin que la Commission de l'Union européenne obtienne un mandat de négociation, qui tiendra compte des intérêts de l'Union européenne et du Royaume du Maroc. L'Allemagne espère que le Parlement européen votera, au printemps 2012, favorablement en faveur de l'accord agricole entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc et oeuvrera avec insistance en ce sens.

Ambassade de la République fédérale d'Allemagne
7, Zankat Madnine, Rabat
Tél. : 0537 21 86 00 / Fax : 0537 70 68 51
e-mail : info@rabat.diplo.de
Site web : www.rabat.diplo.de